



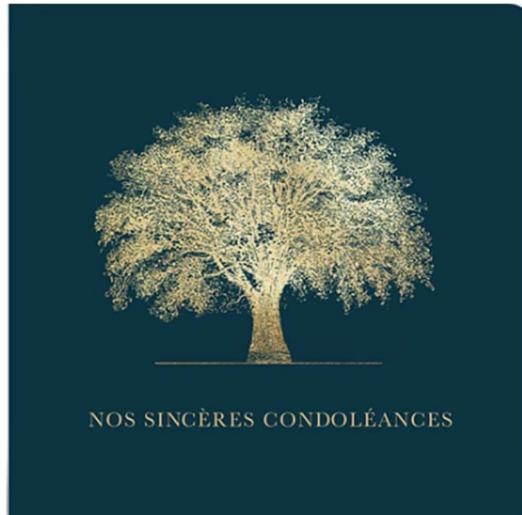
Procès-verbal n°12 du 17 septembre 2025

District du Lot de Football - 46000 Cahors
715 Côte des Ormeaux

 <https://district-foot-lot.fff.fr/>

 districtfoot46 

CONDOLEANCES



*Le Président du District du Lot de Football,
les Présidents et membres des Commissions,
le personnel administratif et technique,
ainsi que l'ensemble du football lotois,*

*adressent leurs sincères condoléances à la famille de Monsieur Antonio ALEIXO ESGALHADO,
ainsi qu'au club PSV d'Olt, où il était un licencié et un dirigeant engagé pour sa passion du football
depuis de nombreuses saisons.*

COMMISSION DES JEUNES MASCULINS/FEMININS

REUNIONS DEBUT DE SAISON – CATEGORIES TRES JEUNES & JEUNES MASCULINS :

La Commission des Jeunes vous convie à une réunion d'information **OBLIGATOIRE**, en présence d'au moins **un représentant par club et par catégorie**.

En fonction de votre disponibilité ou votre situation géographique vous avez la possibilité de vous rendre soit le samedi 20 septembre 2025 de 9 h à 12 h au siège du District à CAHORS



LA RENTREE DU FOOTBALL DES ENFANTS

FOOT ANIMATION

Samedi 13 septembre : La rentrée des U11 (intra-clubs*)

Samedi 20 septembre : La rentrée des U9 (intra-clubs*)

Samedi 27 septembre : La rentrée des U7 au PSVD'OLT à PRADINES

Le matin : Réunion des parents/éducateurs : 10h à 12h.

L'après-midi : Rdv 13h45 – Début 14h30 - Plateau U7

Samedi 4 octobre : La rentrée Futsal U9F/ U11F et U12F/U13F à Bagnac-sur-Célé - RDV 14h

Début : 14h30 fin 16h30.

***Intra-clubs : un club invite un ou des clubs pour une journée festive de rentrée**

Mail au secrétariat du district pour informer la commission jeunes et n'hésitez pas à envoyer également des photos pour une publication via les réseaux sociaux.

Les parents / éducateurs U7, pas disponibles samedi 27 septembre dans la matinée, une réunion en visioconférence le jeudi 2 octobre à 18h.

Liste des engagements clos au 14/09/25 :

U11 (32 équipes) :

AF BIARS BRETENOUX - 1 STADE MUNICIPAL 2 <input checked="" type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	AF BIARS BRETENOUX - 2 STADE MUNICIPAL 2 <input checked="" type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	BEGOUX ARCAMBAL - 2 STADE MUNICIPAL <input type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas
CAHORS F.C. - 1 COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT 4 <input type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	CAHORS F.C. - 2 COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT 4 <input checked="" type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	CAHORS F.C. - 3 COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT 4 <input checked="" type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas
CAHORS F.C. - 4 COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT 4 <input checked="" type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	CAUSSE LIMARGUE F.C - 1 STADE MUNICIPAL <input checked="" type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	CRAYS/CATUS3C - 2 STADE MUNICIPAL <input type="checkbox"/> Engagée Accord Désideratas
E.S.L.G - 1 STADE GEORGES PIVAUDRAN 2 <input type="checkbox"/> Engagée Accord Désideratas	ECCF - 1 STADE MUNICIPAL <input checked="" type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	EF FOOT AZUR - 1 STADE MUNICIPAL <input type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas
ELAN MARIVALOIS - 1 Stade Robert Cayrol <input type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	ELAN MARIVALOIS - 2 <input type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	EMSC - 1 STADE MUNICIPAL <input type="checkbox"/> Engagée Accord Désideratas
ENT. BOURIANE F.C. - 1 STADE DES HERMISSENS <input type="checkbox"/> Engagée Accord Désideratas	ENT. SEGALA F. - 1 STADE MUNICIPAL <input type="checkbox"/> Engagée Accord Désideratas	FCHQ - 1 PLAINE DE JEUX DE LA SOLE <input type="checkbox"/> Engagée Accord Désideratas

<p>FCHQ - 2 PLAINE DE JEUX DE LA SOLE <input type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Accord Désideratas</p>	<p>FIGEAC CAPDENAC QFC - 1 STADE BERGES DU LOT N°2 <input type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Avis non renseigné Désideratas</p>	<p>FIGEAC CAPDENAC QFC - 2 STADE BERGES DU LOT N°2 <input type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Avis non renseigné Désideratas</p>
<p>LABAST. MURAT - 1 STADE SOL ROQUES LABASTIDE MURAT <input type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Accord Désideratas</p>	<p>LACAPELLE FOOTBALL - 1 STADE LACAPELLE <input type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Accord Désideratas</p>	<p>LALBENQUE-FON - 1 STADE ROBERT POUSSOU <input type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Accord Désideratas</p>
<p>MONTCABRIER - 2 STADE MUNICIPAL <input type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Accord Désideratas</p>		

<p>MONTCABRIER - 1 STADE MUNICIPAL <input checked="" type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Avis non renseigné Désideratas</p>	<p>PRADINES SVD OLT - 1 STADE MUNICIPAL <input type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Avis non renseigné Désideratas</p>	<p>PRADINES SVD OLT - 2 STADE MUNICIPAL <input type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Avis non renseigné Désideratas</p>
<p>SALVIAC - 11 STADE PIERRE LESCURE <input type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Avis non renseigné Désideratas</p>	<p>ST CYPR.-MONT - 6 STADE GEORGE MOURNE <input type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Accord Désideratas</p>	<p>VAL ROC FOOT - 1 Stade Municipal André Rouquet <input type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Avis non renseigné Désideratas</p>
<p>VAL ROC FOOT - 2 Stade Municipal André Rouquet <input type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Avis non renseigné Désideratas</p>		

U9 (42 équipes) :

AF BIARS BRETENOUX - 1 STADE MUNICIPAL 2 <input checked="" type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	AF BIARS BRETENOUX - 2 STADE MUNICIPAL 2 <input checked="" type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	AF BIARS BRETENOUX - 3 STADE MUNICIPAL 2 <input checked="" type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas
BEGOUX ARCAMBAL - 3 STADE MUNICIPAL <input type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	BEGOUX ARCAMBAL - 4 STADE MUNICIPAL <input type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	CAHORS F.C. - 1 COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT 2 <input type="checkbox"/> Engagée Accord Désideratas
CAHORS F.C. - 2 COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT 2 <input checked="" type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	CAHORS F.C. - 3 COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT 2 <input checked="" type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	CAHORS F.C. - 4 COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT 2 <input checked="" type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas

CAHORS F.C. - 5 COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT 2 <input checked="" type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	CAUSSE LIMARGUE F.C - 1 STADE MUNICIPAL <input checked="" type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	CAZALS-MONTCL - 1 <input type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas
CRAYS/CATUS3C - 3 STADE MUNICIPAL <input type="checkbox"/> Engagée Accord Désideratas	E.S.L.G - 1 STADE GEORGES PIVAUDRAN 2 <input type="checkbox"/> Engagée Accord Désideratas	E.S.L.G - 2 STADE GEORGES PIVAUDRAN 2 <input type="checkbox"/> Engagée Accord Désideratas
EF FOOT AZUR - 1 STADE MUNICIPAL <input type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	ELAN MARIVALOIS - 1 STADE GEORGES LESPINE <input type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	ELAN MARIVALOIS - 2 STADE GEORGES LESPINE <input type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas

EMSC - 1 STADE MUNICIPAL <input type="checkbox"/> Engagée Accord Désideratas	ENT. BOURIANE F.C. - 1 STADE DES HERMISSENS <input type="checkbox"/> Engagée Accord Désideratas	ENT. SEGALA F. - 1 STADE MUNICIPAL <input type="checkbox"/> Engagée Accord Désideratas
F.C. CAUSSE SUD 46 - 1 STADE LE GRAND PRE <input type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	F.C. CAUSSE SUD 46 - 2 STADE LE GRAND PRE <input type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	FCHQ - 1 PLAINE DE JEUX DE LA SOLE <input type="checkbox"/> Engagée Accord Désideratas
FCHQ - 2 PLAINE DE JEUX DE LA SOLE <input type="checkbox"/> Engagée Accord Désideratas		

FIGEAC CAPDENAC QFC - 1 STADE BERGES DU LOT N°1 <input type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	FIGEAC CAPDENAC QFC - 2 STADE BERGES DU LOT N°1 <input type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	FIGEAC CAPDENAC QFC - 3 STADE BERGES DU LOT N°1 <input type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas
FIGEAC CAPDENAC QFC - 4 STADE BERGES DU LOT N°1 <input type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	LABAST. MURAT - 1 STADE SOL ROQUES LABASTIDE MURAT <input type="checkbox"/> Engagée Accord Désideratas	LACAPELLE FOOTBALL - 1 STADE LACAPELLE <input type="checkbox"/> Engagée Accord Désideratas
LALBENQUE-FON - 1 STADE MUNICIPAL <input type="checkbox"/> Engagée Accord Désideratas	MONTCABRIER - 1 STADE MUNICIPAL <input checked="" type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	MONTCABRIER - 2 STADE MUNICIPAL <input checked="" type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas

<p>PRADINES SVD OLT - 1 STADE HENRI BARRAU 1 <input type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Avis non renseigné Désideratas</p>	<p>PRADINES SVD OLT - 2 STADE HENRI BARRAU 1 <input type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Avis non renseigné Désideratas</p>	<p>PRADINES SVD OLT - 3 STADE HENRI BARRAU 2 <input type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Avis non renseigné Désideratas</p>
<p>PUYLEVEQUE PRAYSSAC - 1 STADE MUNICIPAL <input type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Accord Désideratas</p>	<p>PUYLEVEQUE PRAYSSAC - 2 STADE MUNICIPAL <input type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Accord Désideratas</p>	<p>ST CYPR.-MONT - 5 STADE GEORGE MOURNE <input type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Accord Désideratas</p>
<p>VAL ROC FOOT - 1 STADE MUNICIPAL <input type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Avis non renseigné Désideratas</p>	<p>VAL ROC FOOT - 2 STADE MUNICIPAL <input type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Avis non renseigné Désideratas</p>	<p></p>

U7 (34 équipes) :

AF BIARS BRETENOUX - 1 STADE MUNICIPAL 2 <input checked="" type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	AF BIARS BRETENOUX - 2 STADE MUNICIPAL 2 <input checked="" type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	AF BIARS BRETENOUX - 3 STADE MUNICIPAL 2 <input checked="" type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas
BEGOUX ARCAMBAL - 4 STADE MUNICIPAL <input type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	CAHORS F.C. - 1 COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT 2 <input checked="" type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	CAHORS F.C. - 2 COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT 2 <input checked="" type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas
CAHORS F.C. - 3 COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT 2 <input checked="" type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	CAHORS F.C. - 4 COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT 2 <input checked="" type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	CAUSSE LIMARGUE F.C - 1 STADE MUNICIPAL <input checked="" type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas
CAZALS-MONTCL - 1 STADE MUNICIPAL <input type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	CRAYS/CATUS3C - 4 STADE MUNICIPAL <input type="checkbox"/> Engagée Accord Désideratas	E.S.L.G - 1 STADE GEORGES PIVAUDRAN 2 <input type="checkbox"/> Engagée Accord Désideratas
ECCF - 1 STADE LE GRAND PRE <input checked="" type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	ECCF - 2 STADE LE GRAND PRE <input checked="" type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	EF FOOT AZUR - 1 STADE MUNICIPAL <input type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas
ELAN MARIVALOIS - 1 STADE GEORGES LESPINE <input type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	ELAN MARIVALOIS - 2 STADE GEORGES LESPINE <input type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	EMSC - 1 STADE MUNICIPAL <input type="checkbox"/> Engagée Accord Désideratas

ENT. BOURIANE F.C. - 1 STADE DES HERMISSENS <input type="checkbox"/> Engagée Accord Désideratas	ENT. SEGALA F. - 1 STADE MUNICIPAL <input type="checkbox"/> Engagée Accord Désideratas	FCHQ - 1 PLAINE DE JEUX DE LA SOLE <input type="checkbox"/> Engagée Accord Désideratas
FIGEAC CAPDENAC QFC - 1 STADE BERGES DU LOT N°1 <input type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	FIGEAC CAPDENAC QFC - 2 STADE BERGES DU LOT N°1 <input type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	LABAST. MURAT - 1 STADE SOL ROQUES LABASTIDE MURAT <input type="checkbox"/> Engagée Accord Désideratas
LACAPELLE FOOTBALL - 1 STADE LACAPELLE <input type="checkbox"/> Engagée Accord Désideratas		
LALBENQUE-FON - 1 STADE MUNICIPAL <input type="checkbox"/> Engagée Accord Désideratas	LALBENQUE-FON - 2 STADE MUNICIPAL <input type="checkbox"/> Engagée Accord Désideratas	MONTCABRIER - 1 STADE MUNICIPAL <input checked="" type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas
PRADINES SVD OLT - 1 STADE HENRI BARRAU 1 <input type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	PRADINES SVD OLT - 2 STADE HENRI BARRAU 1 <input type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	PUYLEVEQUE PRAYSSAC - 1 STADE MUNICIPAL <input type="checkbox"/> Engagée Accord Désideratas
ST CYPR.-MONT - 4 STADE GEORGE MOURNE <input type="checkbox"/> Engagée Accord Désideratas	VAL ROC FOOT - 1 STADE MUNICIPAL <input checked="" type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas	VAL ROC FOOT - 2 STADE MUNICIPAL <input checked="" type="checkbox"/> Engagée Avis non renseigné Désideratas

DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL

LISTE DES ENTENTES VALIDEES - SAISON 2025/2026

Catégories	Club support	Club(s) en entente
<i>Séniors Masculins Equipe engagée District Dordogne Périgord</i>	ESPERANCE PERIGORD FENELON FC (District Dordogne Périgord)	U.S. NOZACOISE
<i>Séniors Féminines (équipe 1)</i>	BIARS BRETENOUX 1	PUYBRUN
<i>Séniors Féminines (équipe 2) à 8 Equipe engagée District Corrèze</i>	PUYBRUN 2	BIARS BRETENOUX
<i>Séniors Féminines</i>	U.S. NOZACOISE 1	ESPERANCE PERIGORD FENELON FC (District Dordogne Périgord)
<i>Séniors Féminines</i>	ENT. BOURIANE F.C. 1	FC THEDIRACOIS
<i>Séniors Féminines (8) Equipe engagée District T&G</i>	ENT. CAZALS MONTCLERA 1	U.S. DEGAGNACOISE
<i>U17 (équipe 1)</i>	LALBENQUE/FONTANES	FC CAUSSE SUD
<i>U17 (équipe 2) à 8</i>	LALBENQUE/FONTANES	FC CAUSSE SUD
<i>U17 (équipe 1) Equipe engagée District T&G</i>	FCUS MOLIERES (District Tarn et Garonne)	ST PAUL DE LOUBRESSAC VAZERAC
<i>U15 (équipe 1)</i>	LALBENQUE/FONTANES	FC MONTPEZAT/PUY LAROQUE (District Tarn et Garonne)
<i>U15 (équipe 2) à 8</i>	LALBENQUE/FONTANES	FC MONTPEZAT/PUY LAROQUE (District Tarn et Garonne)
<i>U15 (équipe 1) Equipe engagée District T&G</i>	FCUS MOLIERES (District Tarn et Garonne)	ST PAUL DE LOUBRESSAC VAZERAC
<i>U13 (équipe 1)</i>	LACAPELLE FOOTBALL	CAHORS
<i>U13 (équipe 1)</i>	ELAN MARIVALOIS	ENT FONS FOURMAGNAC CAMBURAT ASSIER

<i>U13 (équipe 1) Equipe engagée District T&G</i>	FCUS MOLIERES (District Tarn et Garonne)	ST PAUL DE LOUBRESSAC VAZERAC
<i>U11 (équipe 1)</i>	ELAN MARIVALOIS	ENT. FONS FOUR CAMBU ASSIER
<i>U11 (équipe 1)</i>	MONTCABRIER	PPFC
<i>U11 (équipe 1) Equipe engagée District T&G</i>	FCUS MOLIERES (District Tarn et Garonne)	ST PAUL DE LOUBRESSAC VAZERAC
<i>U9 (équipe 1)</i>	ELAN MARIVALOIS	ENT. FONS FOUR CAMBU ASSIER
<i>U9 (équipe 1)</i>	F.C. CAUSSE SUD 46	ENT. CAJARC CENEVIERES
<i>U9 (équipe 2)</i>	F.C. CAUSSE SUD 46	ENT. CAJARC CENEVIERES
<i>U9 (équipe 1) Equipe engagée District T&G</i>	FCUS MOLIERES (District Tarn et Garonne)	ST PAUL DE LOUBRESSAC VAZERAC
<i>U7 (équipe1) Equipe engagée District T&G</i>	FCUS MOLIERES (District Tarn et Garonne)	ST PAUL DE LOUBRESSAC VAZERAC

LISTE DES ENTENTES EN ATTENTE DE VALIDATION
SAISON 2025/2026

U15 (équipe 1)	GREALOU	ECCF – FC CAUSSE SUD
U11 (équipe 1)	LABAST. MURAT	ET ST GERMAIN
U9 (équipe 1)	LABAST. MURAT	ET ST GERMAIN
U7 (équipe 1)	LABAST. MURAT	ET ST GERMAIN
U7 (équipe 1)	FF MAUROUX	VALLEE LEMANE FC

TECHNIQUE :

PPF U15 :

La journée de détection est programmée **DIMANCHE 19 OCTOBRE 2025** à **CAHORS** à partir de **9 h 30** (rendez-vous). Fin de l'action à 12 h 30.

Les clubs doivent lister les joueurs qui participeront à cette journée sur le document ci-dessous et nous le retourner avant le 8 octobre prochain.

District du Lot de Football

Saison 2025-2026



Proposition de joueurs U15 (nés en 2011)

Club :

Détection le DIMANCHE 19 OCTOBRE à partir de 9h30 (rdv) à Cahors – Fin à 12h30

	Nom	Prénom	Né le	Adresse complète	Tél.	Pied Fort (Droit ou Gauche)	Poste 1	Poste 2
1				
2				
3				
4				
5				
6				

Postes : Gardien (GB), Défenseur Central (DC), Défenseur Latéral Gauche (DLG), Défenseur Latéral Droit (DLD), Milieu Axial (MA), Milieu Défensif (M), Milieu Droit (MD), Milieu Gauche (MG) ou Attaquant (ATT).

Inscrire les joueurs par ordre de valeur

RÉPONSE A DONNER AU DISTRICT **avant le 8 octobre 2025**

Nom et Signature

PPF U14 ET U14F-U15F (en mixité) :

La journée de détection est programmée **DIMANCHE 19 OCTOBRE 2025 à CAHORS** à partir de **14 heures** (rendez-vous). Fin de l'action à 17 heures.

Les clubs doivent lister les joueurs (et joueuses qui pratiquent en mixité) qui participeront à cette journée sur le document ci-dessous et nous le retourner avant le 8 octobre prochain.

District du Lot de Football

Saison 2025-2026



Proposition de joueurs/euses U14-U14F-U15F
(né(e)s en 2012 et nées en 2011)

Club :

Détection le DIMANCHE 19 OCTOBRE 2025 à partir de 14h (rdv) à Cahors – Fin à 17h

	Nom	Prénom	Né le	Adresse complète	Tél.	Pied Fort (Droit ou Gauche)	Poste 1	Poste 2
1				
2				
3				
4				
5				
6				

Postes : Gardien (GB), Défenseur Central (DC), Défenseur Latéral Gauche (DLG), Défenseur Latéral Droit (DLD), Milieu Axial (MA), Milieu Défensif (M), Milieu Droit (MD), Milieu Gauche (MG) ou Attaquant (ATT).

Inscrire les joueurs/ses par ordre de valeur

RÉPONSE A DONNER AU DISTRICT **avant le 8 octobre 2025**

Nom et Signature

INSCRIPTION AU PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

Lancé en 2014 par la FFF, le Programme éducatif fédéral (PEF) est un outil pédagogique complet, mis à la disposition des Ligues, Districts, clubs amateurs et professionnels, dirigeant(e)s et éducateur(trice)s, pour former les jeunes licencié(e)s U6 à U19 (5 à 18 ans) aux règles du jeu et de vie.

Il concerne 800 000 jeunes licencié(e)s et plus de 5 600 clubs l'utilisent déjà. Le PEF se compose de deux parties contenant des Fiches Educatives et des Fiches Actions Terrain relatives aux 6 thèmes abordés. La base du Programme Educatif Fédéral, ce sont des fiches pédagogiques qui permettent aux dirigeant(e)s, éducateur(trice)s, joueur(se)s et parents d'aborder 6 grands thèmes : la Santé, l'Engagement Citoyen, l'Environnement, le Fair-Play, les Règles du Jeu et Arbitrage et la Culture Foot.

Chaque thème regroupe plusieurs fiches qui permettent aux jeunes licencié(e)s d'acquérir de nouvelles notions. Jusqu'au 15 décembre 202.



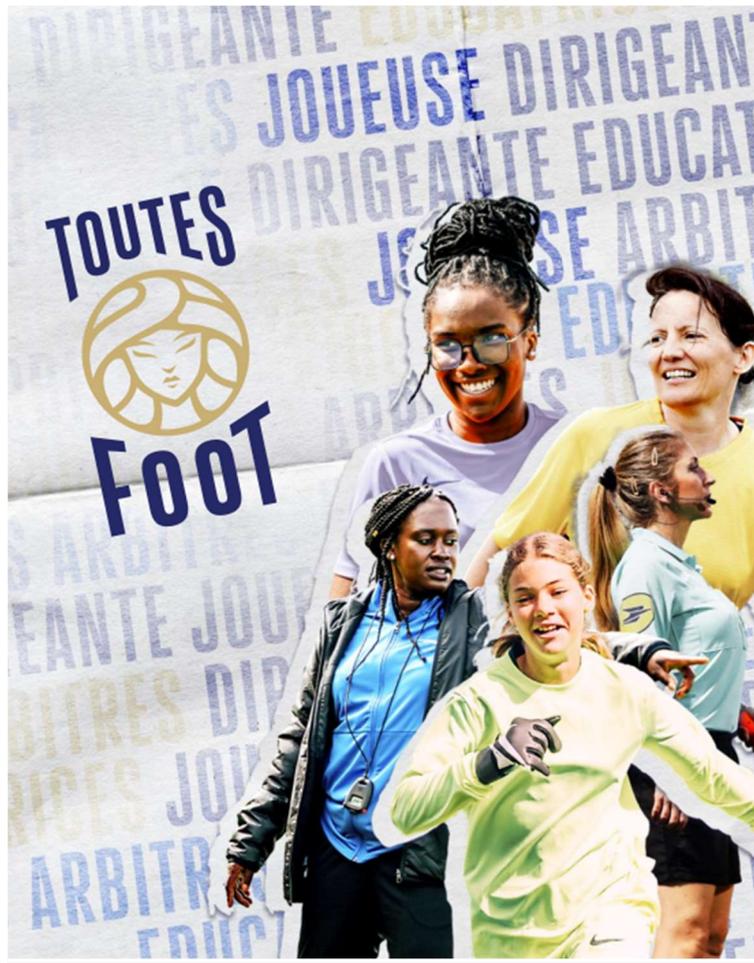
OPERATION TOUTES FOOT

Lancé en 2022, Toutes Foot permet aux clubs, aux Districts, et aux Liges, de faire valoriser leurs actions pour le développement de la pratique féminine ou de la place des femmes dans l'encadrement. Le dispositif poursuit son développement avec un nouvel outil de pilotage de l'engagement des clubs et des instances.

Cet outil est intégré à la brique « Développer son club » disponible depuis "Footclubs" et "Portailclubs" et se nomme « Toutes Foot ».

Il permet de :

- Désigner un référent football féminin
- Décrire son projet dans les grandes lignes
- Déclarer son engagement avant le 15 décembre 2025



Autodiagnostic Label Jeunes FFF



EN BREF



Pleinement inscrits dans la politique fédérale d'accompagnement des clubs, les labels, décernés par la FFF, représentent une véritable distinction en matière de structuration et de développement. Ils viennent récompenser le travail de qualité réalisé auprès des jeunes pratiquants et pratiquantes (U6 à U19). Trois types de labels existent : le label jeunes FFF Crédit Agricole, le label jeunes FFF Crédit Agricole féminines et le label jeunes FFF Crédit Agricole futsal. Ces Labels sont accessibles à tous les clubs et groupements de clubs qui respectent le périmètre proposé et les critères fédéraux. C'est l'accompagnement des instances de proximité (Districts, Ligues) qui permet de valoriser ces projets clubs à travers la remise d'un label.

3 LABELS, 3 PUBLICS



JEUNES

Cette distinction est attribuée pour 3 ans et sur critères aux clubs structurés en matière d'accueil des jeunes footballeurs et footballeuses. Elle comprend trois niveaux : Espoir, Excellence, Élite.



FÉMININES

Octroyé sur critères pour 3 ans, ce label récompense l'investissement des clubs dans l'accueil et la formation des jeunes joueuses. Il comporte 3 niveaux : Or, Argent, Bronze.



FUTSAL

Lancé en 2018 dans le cadre du plan de développement adopté par le Comité Exécutif, ce label accompagne les clubs qui proposent à leurs licenciés du futsal, pratique en pleine expansion.

SAISON		2025/2026					
DISTRICT		DISTRICT LOT FOOTBALL					
FORMATION ou CERTIFICATION	DATES DE LA FORMATION OU CERTIFICATION (INDIQUER TOUTES LES DATES par formation)	HORAIRES Préciser par bloc de 4H ex : 8h30-12h30 / 14h-18h	LIEU <i>Indiquez l'adresse complète</i> <i>ALT*ENTREE = retour à la ligne dans une cellule</i>	FORMATEURS (2 max. par session)	RESTAURATION COLLATION NUITEE <i>Indiquez le tarif par prestation pour la totalité de la formation ou "0" si aucune prestation proposée</i>	Nombre minimum de candidats	Nombre maximum de candidats
CFI-U6/U9	Bloc 1 : 28/09/2025 Bloc 2 : 19/10/2025	8h30/12h30 14h/17h30	PLAINE DE JEUX DE LA SOLE - LA VERNIERE 46110 CARENNAC	2	Restauration "OUI"	8	20
CFI-U10/U13	Bloc 1 : 21/09/2025 Bloc 2 : 12/10/2025	9h/12h30 14h/17h00	STADE HENRI BARRAU, CHEMIN DE L ILE. 46090 PRADINES	2	Restauration "OUI"	8	20
CFI-U14/U19	Bloc 1 : 1/03/2026. Bloc 2 : 22/03/2026	9h/12h30 14h/17h00	STADE MUNICIPAL, 447 CHEMIN DE PECHPEYROUX. 46230 LALBENQUE	2	Restauration "OUI"	12	20
Journée complémentaire Coach Jeunes	Samedi 3 janvier 2026	8h30/12h30 13h30/17h30	DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL 715 CÔTE DES ORMEAUX 46000 CAHORS	2	Restauration "OUI"	8	16

INFORMATIONS GENERALES

RAPPEL PERMANENCE

Procédure à suivre pour tout report de match en cas de terrain impraticable ou forfait en championnat :

A compter du vendredi 18 h et jusqu'à 10 h le dimanche matin, l'arrêté municipal ou forfait devra être transmis, **uniquement sur les 2 adresses** :

permanence.cda@district-foot-lot.fff.fr

secretariat@district-foot-lot.fff.fr

+ dans tous les cas, mettre en copie le club adverse, via la boîte mail officielle.

CREATION D'UN COLLEGE DE PRESIDENTS/PRESIDENTES DE CLUBS DE DISTRICT

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale d'Eté à Labastide Murat du 21 juin dernier, nous vous confirmons la création d'un **Collège des Présidents de Clubs de District**. Les principaux buts seront de renforcer les liens entre les clubs et le District ainsi que de favoriser un échange régulier d'expériences, d'idées et de bonnes pratiques entre clubs.

Ce collège sera constitué de :

· Douze Présidentes/Présidents de clubs représentatifs de leur division et de leur secteur géographique.

A savoir : si le nombre de clubs candidats dépasse le nombre de places disponibles, un tirage au sort sera organisé pour déterminer les participants. De même, si le nombre de clubs est insuffisant, nous vous solliciterons pour compléter les effectifs.

Nous envisageons des rencontres (virtuelles ou en présentiels) à une fréquence à déterminer ensemble.

Nous vous proposons donc, dans un premier temps, de nous transmettre vos candidatures par courriel au secretariat@district-foot-lot.fff.fr en nous faisant part de votre intérêt pour cette initiative, **avant le 30 SEPTEMBRE 2025**.

Le Président,
B. BATS

MATCHS AMICAUX :

Le District du Lot de Football vous rappelle l'importance cruciale de déclarer vos matchs amicaux par courriel auprès du secrétariat du District. Cette démarche n'est pas seulement une formalité administrative, mais une obligation réglementaire qui assure la bonne organisation et le suivi de toutes les rencontres.

Rappel de l'article 177 des Règlements Généraux de la FFF

Nous vous rappelons également que, conformément à l'article 177 des règlements généraux de la Fédération Française de Football, cette demande doit être transmise au minimum 10 jours avant la date prévue du match. Ce délai est essentiel pour permettre une gestion efficace et assurer que toutes les parties prenantes soient informées en temps voulu.

Le nom des arbitres désignés doit être également communiqué au District.

Une feuille de match doit être complétée, signée et archivée.



MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Liberté
Égalité
Fraternité

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT

Alertez-nous par e-mail  signal-sports@sports.gouv.fr



SIGNAL-SPORTS

S'interroger, c'est **AGIR**.
Écouter et signaler, c'est **RÉAGIR** et **METTRE FIN**.

#TousConcernés



en cas d'urgence



pour signaler
des situations
d'enfance en danger



pour les cyberviolences
et le harcèlement en ligne



pour la prévention
du suicide



*"Ce que je sais de plus sûr sur la moralité et les obligations de l'homme..
c'est au football que je le dois"*

Albert Camus



**INTERDICTION DE FUMER
ENCEINTES SPORTIVES**

A PARTIR DU 1ER JUILLET 2025



Plan d'action contre la violence



Stage Arbitres - 2025

Saison 2025-2026





Scénarios d'interruption de match Tolérance zéro

- **Situation 1 : interruption < 5 min** Sans retour au vestiaire (renouvelable)
Si sécurité des acteurs et spectateurs n'est pas en jeu.
Échange entre arbitre, les deux capitaines et délégué.
Ex: Chants haineux ou homophobes
Jets de projectiles sans cible
- **Situation 2 : interruption > 5 min** Et retour au vestiaire
Si sécurité des acteurs ou spectateurs est en jeu.
Échange entre arbitre, délégué et responsable sécurité du club recevant et adversaire.
Identification des instigateurs et demande d'expulsion.
Ex: Bagarre en tribune
Menaces +++ contre arbitres et/ou joueurs
- **Situation 3 : arrêt automatique** Avec retour au vestiaire
En cas de blessure ou agression physique d'un acteur du jeu en raison d'incidents en tribune.
Échange entre arbitres, capitaines, délégués et membres de chaque club.
Ex: Jet de pierre, de bouteille d'eau ou autre projectile sur un arbitre ou joueur.
- **Situation 4 : arrêt de la rencontre**
Si les situations 1 et 2 persistent malgré plusieurs arrêts de jeu.
Ex: Match suspendu à plusieurs reprises sans amélioration.





DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL

Le Football Lotois, une seule et même passion.

REGLEMENT CDA du LOT EXCLUSION TEMPORAIRE (Carton Blanc)

1- CHAMP D'APPLICATION

L'exclusion temporaire est une sanction administrative qui s'applique aux Championnats du District et toutes les Coupes du LOT.

SENIORS FEMININES & MASCULINES

JEUNES FEMININES & MASCULINES

à partir des U14 pour les compétitions à 11 & à 8.

L'exclusion temporaire ne s'applique pas en Coupe de France, en Coupe Gambardella & Coupe Occitanie pour les tours organisés par le District du LOT.

2- MOTIF DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

Un joueur de champ, un remplaçant ou un dirigeant présent sur le banc de touche sera exclu temporairement pour le motif :

- Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'Arbitre ou des Arbitres Assistants

Pour les autres motifs d'avertissement qui sont spécifiés dans la LOI 12, le joueur recevra un CARTON JAUNE.

3- PERSONNES CONCERNEES : JOUEURS, REMPLACANTS ET COACH PRESENTS SUR LE BANC DE TOUCHE :

- Tous les joueurs présents sur le terrain ainsi que les personnes présentes sur le banc de touche peuvent faire l'objet d'une exclusion temporaire pour le motif : Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'Arbitre ou des Arbitres Assistants.
- **Lorsqu'un officiel d'équipe (entraîneur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, adopte un comportement contestataire et public à l'encontre des décisions de l'arbitre, ce dernier peut lui adresser un carton blanc, dans le cadre des pouvoirs disciplinaires qui lui sont conférés par les Lois du Jeu. Cette sanction entraîne immédiatement l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe concernée, dans les conditions générales d'application du protocole relatif aux exclusions temporaires.**

4- MODALITES

L'arbitre notifiera à la personne l'exclusion temporaire en montrant le CARTON BLANC.

Pour un membre de l'encadrement présent sur le banc de touche, il faudra faire sortir le capitaine de l'équipe concernée et c'est le vice-capitaine désigné en début de rencontre qui le remplacera durant cette exclusion temporaire. Les personnes exclues temporairement pourront rester sur le banc de touche.

5- DUREE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

La durée de l'exclusion temporaire est égale à Dix (10) minutes et c'est l'arbitre seul qui en fait le décompte.

6- NOTIFICATION DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE.

L'arbitre notifiera à la personne concernée l'exclusion temporaire en montrant le carton blanc. Pour le motif exclusif de : Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'Arbitre ou des Arbitres Assistants.

Chaque équipe ne peut recevoir qu'une seule exclusion temporaire de son capitaine par match en conséquence d'un carton blanc adressé à l'un de ses officiels sur le banc de touche. En cas de nouveau comportement contestataire d'un encadrant de la même équipe, l'arbitre applique les sanctions individuelles prévues par les Lois du Jeu (avertissement ou exclusion de l'encadrant), sans recourir à une nouvelle exclusion temporaire du capitaine.

Un joueur ou un membre de l'encadrement qui après un premier carton blanc manifeste à nouveau sa désapprobation sera EXCLU du terrain et du banc.

En pratique : 1 Carton Blanc + 1 Carton Blanc = 1 CARTON ROUGE

Pour un membre de l'encadrement il sera exclu définitivement.

Au cours d'un même match, un joueur ou dirigeant qui a déjà reçu un carton blanc qui a fait l'objet d'une exclusion temporaire et qui reçoit un Carton Jaune pour un autre motif prévu dans la LOI 12 sera exclu définitivement.

En pratique : 1 Carton Blanc + 1 Carton Jaune ou inversement = CARTON ROUGE

Le capitaine qui aura effectué une exclusion temporaire qui a été cause par le comportement d'un dirigeant, s'il reçoit un carton blanc ou jaune ne sera pas exclu.

Si un remplaçant présent sur le banc de touche reçoit un carton blanc, il devra effectuer l'exclusion temporaire avant de pénétrer sur l'aire de jeu. Son équipe évoluera avec un joueur en moins.

7- DECOMPTE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

Le décompte de la durée de la sanction commence à partir du moment où le jeu à repris. Le décompte et la durée est du seul ressort de l'Arbitre Central ou de l'Arbitre Assistant Officiel si celui du centre lui délègue.

En conséquence il ne pourra y avoir de discussion ni de réserves sur la durée de l'exclusion temporaire.

A l'issue des 10mn, le joueur sanctionné pourra revenir sur le terrain avec l'autorisation de l'arbitre et de même l'équipe pourra à nouveau être complétée si cela a concerné un membre de l'encadrement. L'arbitre permettra au joueur de revenir sur le terrain à hauteur de la ligne médiane. Il n'est pas nécessaire d'attendre un arrêt de jeu, sauf dans le cas où le joueur exclu temporairement est remplacé.

ENTENTES / GROUPEMENT

Modification aux textes fédéraux adoptées par l'AG FFF du 14.06.2025



Article 39 bis - L'équipe en entente

[...]

2. Dispositions spécifiques à l'équipe de jeunes en entente

La création d'une équipe en entente est possible dans toutes les catégories de jeunes. Une équipe de jeunes en entente peut participer à l'ensemble des compétitions de District (selon le règlement de District ou de Ligue), sans possibilité d'accéder aux compétitions de Ligue.

Sauf dispositions particulières contraires, les ententes peuvent permettre aux clubs de satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes dans les catégories concernées, à condition que le nombre des équipes en entente soit au moins égal au total des obligations des clubs constituants.

Dans ce cadre, le nombre d'équipes en entente devra, a minima, être supérieur à celui imposé au club disposant des obligations les plus élevées. À défaut, aucun des clubs de l'entente ne pourra être considéré comme respectant son obligation d'engagement.

[...]

Article 39 ter - Le groupement de clubs

[...]

2. Dispositions spécifiques au groupement de clubs en matière de jeunes

[...]

~~Le groupement doit compter au moins autant d'équipes que les Règlements de la Ligue ou du District en imposent à l'ensemble des clubs constituants. À défaut, aucun des clubs le composant n'est en règle.~~

Les groupements peuvent permettre aux clubs de satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes dans les catégories concernées.

Dans ce cadre, le nombre d'équipes composant le groupement devra, a minima, être supérieur, à celui imposé au club disposant des obligations les plus élevées. À défaut, aucun des clubs du groupement ne pourra être considéré comme respectant son obligation d'engagement.

Les règlements des Ligues régionales devront prévoir, pour ce faire, des dispositions spécifiques quant au nombre d'équipes à engager pour les groupements. Ces dispositions pourront être uniformes pour l'ensemble des districts d'une Ligue régionale ou être adaptées à la situation territoriale de chaque district.

[...]

Date d'effet : saison 2025 / 2026

GROUPEMENT

Article 39 ter - Le groupement de clubs

1. Dispositions communes

Afin de promouvoir, améliorer et développer la pratique du football, les clubs peuvent former des groupements, soit en matière de jeunes, soit en matière de seniors féminines.

Seuls des clubs limitrophes peuvent former un groupement.

Il peut s'agir de clubs issus de Districts différents ou de Ligues différentes, sous réserve de l'accord des Districts / Ligues concerné(e)s.

[...]

Si le groupement est créé entre des clubs issus de Districts ou de Ligues différents, la procédure doit être effectuée auprès de chaque instance.

~~La convention doit alors indiquer le seul District / la seule Ligue où évoluera la totalité de ses équipes.~~

Dans le cas de la constitution d'un groupement entre clubs appartenant à des Districts différents au sein d'une même Ligue, les équipes du groupement pourront soit évoluer au sein d'un seul District, soit être autorisées à évoluer dans les différents Districts auxquels appartiennent les clubs concernés par le groupement.

La convention de groupement doit indiquer l'identité du District / des Districts au sein duquel / desquels les équipes du groupement évoluent. De même, lorsqu'une ou plusieurs équipes du groupement participent à des compétitions de Ligue, la convention de groupement doit indiquer l'identité de la Ligue concernée.

Date d'effet : saison 2025 / 2026

COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS SENIORS MASCULINS



REGLEMENT CHALLENGE FAIR PLAY SENIORS MASCULINS SAISON 2025/2026

Ce Challenge est ouvert aux équipes masculines séniors de l'ensemble des divisions de la D1 à la D4.

Le barème ci-dessous sera appliqué aux rencontres de championnat de ces divisions uniquement.

Un classement sera établi par groupe D1, D2, D3 et D4.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées en priorité par :

- 1 - le nombre de cartons rouges,
- 2 - le nombre de cartons jaunes,
- 3 - la différence de buts.

Une dotation sera attribuée aux premiers de chaque groupe.

L'organisation de la remise des dotations est du ressort du District.

BAREME DES POINTS DE PENALITE

1 - Avertissement à un joueur.....	+ 3 points
2 - Exclusion d'un joueur à la suite de deux cartons jaunes.....	+ 7 points
3 - Exclusion d'un joueur.....	+10 points
2 et 3 matchs.....	+3 points
4 et 5 matchs.....	+6 points
6 à 12 matchs.....	+10 points
Au-delà.....	;Elimination
4 - Coup à officiel.....	Elimination
5 - Envahissement du terrain provoquant l'arrêt définitif.....	Elimination
6 - Falsification de licence ou fraude avérée sur identité.....	Elimination
7 - Suspension du terrain avec sursis.....	+10 points
8 - Suspension ferme du terrain.....	Elimination

Comme évoqué lors de l'Assemblée Générale d'été des clubs du 21 juin dernier, un classement sera publié à la trêve hivernale, fin décembre 2025 ou début janvier 2026.

COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS SENIORS FEMININES

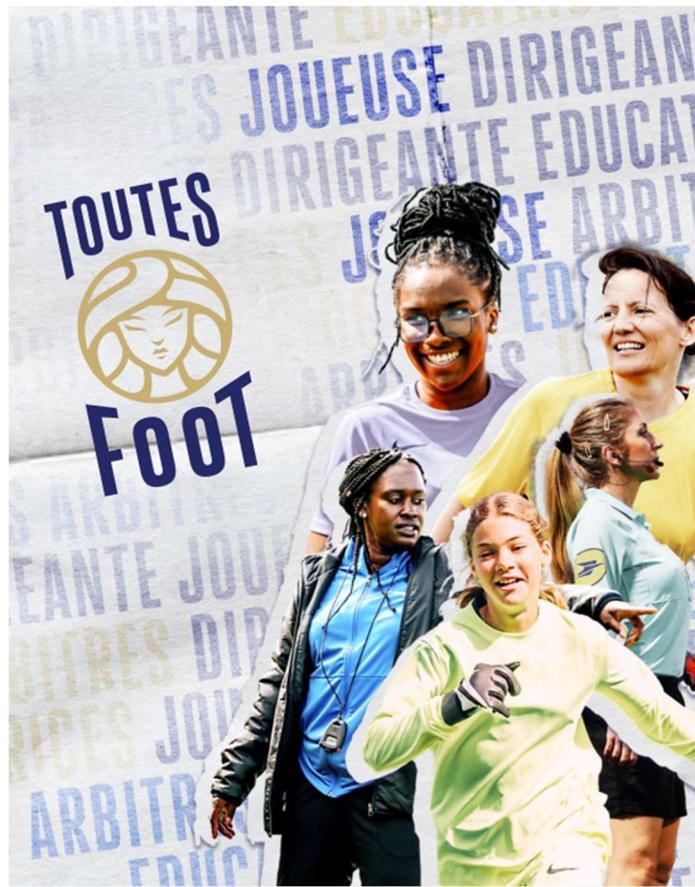
OPERATION TOUTES FOOT

Lancé en 2022, Toutes Foot permet aux clubs, aux Districts, et aux Ligues, de faire valoriser leurs actions pour le développement de la pratique féminine ou de la place des femmes dans l'encadrement. Le dispositif poursuit son développement avec un nouvel outil de pilotage de l'engagement des clubs et des instances.

Cet outil est intégré à la brique « Développer son club » disponible depuis "Footclubs" et "Portailclubs" et se nomme « Toutes Foot ».

Il permet de :

- Désigner un référent football féminin
- Décrire son projet dans les grandes lignes
- Déclarer son engagement avant le 15 décembre 2025



COUPE VALETTE :

A la suite de la réunion qui s'est tenue le 4 septembre 2025, nous vous informons que la Coupe Valette se déroulera cette saison sous la forme d'un championnat.

Les phases de poule auront lieu lors de deux journées :

Dimanche 11 janvier 2026

Dimanche 25 janvier 2026

Les phases finales se joueront quant à elles le :

Dimanche 08 février 2026 (le gymnase du Vigan est sollicité pour cette journée).

La participation à la Coupe Valette est *obligatoire* pour toutes les équipes engagées en championnat à 11 District. Les clubs peuvent inscrire jusqu'à deux équipes maximums.

Les équipes évoluant à 8 dans les Districts voisins de la Corrèze et du Tarn & Garonne peuvent également s'inscrire pour la Coupe Valette avant le 30 septembre en envoyant un mail à : secretariat@district-foot-lot.fff.fr

Nous vous remercions également de bien vouloir proposer un ou plusieurs gymnases disponibles pour les dates des phases de poule (11 et 25 janvier).